



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
30 septembre 2016**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU
Tel/Fax : 0296432518
Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Devis bornage parcelle A 535 (vente VINCENTI)
- Participation financière centre de loisirs MJC
- Devis réfection sol de la bibliothèque
- Convention Mégalis (Dématérialisation de la facturation)
- Adhésion au service ADS (urbanisme)
- Taxe aménagement
- Présentation du rapport ANC (SPANC)
- Présentation du rapport annuel eau (SMEJ)
- Présentation projet scénographie Palacret
- Point avancement aménagement du bourg
- Point sur les finances
- Avancement de la réforme territoriale
- Questions diverses

Séance du vendredi 30 septembre 2016
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 23 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,
Mme Françoise **POUPON**, M Yann **ALLAIN**, Mme Stéphanie **CARADEC-BOCHER**, Mme
Aurélié **GUILLOU**, M Alain **HUET**, M Ludovic **JOURDEN**, M Gildas **LABAT**, M
Christophe **ROLLAND**, Mme Gaëlle **SAVEAN**, Mme Aurore **STEUNOU**,

Procurations : Mme Véronique **CALLAC** procuration à M. Didier **GUILLOU**

Absents excusés : M Serge **LE PENNEC**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Françoise **POUPON**

Assistaient également à la séance :

Mme Christine **BRIAND** secrétaire de Mairie

Mme Melinda **NICOL TOULLELAN** stagiaire

Traitement de l'ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

- **Devis bornage parcelle A 535 (vente VINCENTI)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 26 juin 2015, nous avons adopté le principe de la modification du statut :

*Or la voirie communale (entre son terrain et le terrain de foot), n'arrive qu'au milieu de ce terrain, la suite étant une parcelle (A535) appartenant à la commune.
Pour simplifier les choses et permettre l'accès du troisième terrain directement sur la voirie, nous proposons de réaliser une opération de bornage de la parcelle A535 en vue d'intégrer la partie « domaine privé » de la commune dans le domaine public (voirie communale).
Renseignement pris auprès du centre de gestion, il suffirait de faire réaliser un nouveau bornage par un géomètre et de prendre les arrêtés nécessaires pour le changement de nature de la partie du chemin concernée.*

Nous avons donc sollicité un devis pour le bornage auprès de trois entreprises.

Devis reçus:

1. GEOMAT: 870€ TTC
2. AT OUEST: 1332€ TTC
3. ING Concept: 1080€ TTC

Le conseil adopte à l'unanimité le devis GEOMAT pour 870€ TTC.

- **Participation financière centre de loisirs MJC**

Comme chaque année, nous avons reçu la facture de la MJC de Bégard pour la participation aux frais pour les enfants de Trégonneau ayant bénéficié de l'accueil de loisirs (ALSH) de l'été.

Un seul enfant a été concerné cette année pour sept journées à 7,30€, soit au total 51,10€.

La participation financière au centre de loisirs de la MJC est adoptée à l'unanimité.

- **Devis réfection sol de la bibliothèque**

Lors des travaux réalisés cet été à l'école (réfection peinture et sol de la classe du milieu), la salle de repos a été transformée en bibliothèque (transférée depuis la mezzanine).

Le WC et une cloison ont été démontés. Il est nécessaire de refaire le sol (on aurait dû le prévoir à l'origine).

Un devis a donc été demandé à l'entreprise Le Guillou pour poser dans la bibliothèque le même revêtement de sol que dans la classe du milieu.

Ce devis se monte à 1053,18€, pour un tarif au m2 identique au devis précédent.

Le devis proposé est adopté à l'unanimité.

- **Convention Mégalis (Dématérialisation de la facturation)**

La dématérialisation de la facturation sera mise en œuvre à partir de 2017. Il s'agit d'une échéance réglementaire incontournable : toutes les collectivités recevront des factures électroniques dès le premier janvier 2017.

Mme Briand présente le calendrier de mise en œuvre de cette dématérialisation :

- 2017 : obligation pour les grandes entreprises (fournisseurs d'énergie, téléphonie) et les personnes publiques (collectivités)
- 2018 : obligation pour les entreprises de taille intermédiaire (moins de 5000)
- 2019 : obligation pour les PME (moins de 250)
- 2020 : obligation pour toutes les entreprises

Toutes les entreprises concernées devront elles-mêmes adhérer à la plate-forme pour pouvoir continuer à fournir les collectivités.

En pratique, c'est l'EPCI qui adhère au syndicat Megalis. La commune doit :

- Signer la convention proposée par Megalis
- Acheter le certificat numérique permettant la signature des mandats et des bordereaux (120€ pour trois ans).

Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion à la convention Mégalis et autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.

• Adhésion au service ADS (urbanisme)

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR et afin d'accompagner les communes dans leur gestion de l'urbanisme, le PETR du Pays de Guingamp propose l'extension de son service mutualisé.

En ce sens, dans sa capacité à se doter d'un service commun, le PETR du Pays de Guingamp a mis en place « une plateforme mutualisée du droits des sols » dont la mission est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention proposée par le Pays a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service.

Elle concerne les opérations suivantes :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme (information et opérationnel)
- Déclarations préalables.

Dispositions financières :

Le service sera financé par la commune sur la base de 50% du coût par nombre dossiers et 50% du coût par habitants sur l'année n-1.

Afin de permettre la comptabilité des dossiers instruits par le PETR du Pays de Guingamp, ils seront traduits en « équivalent permis de construire ». Les ratios suivants sont ceux opérés par l'Etat :

- permis de construire = 1
- certificat d'urbanisme a = 0.2
- certificat d'urbanisme b = 0.4
- déclaration préalable = 0.7
- permis d'aménager = 1.2
- permis de démolir = 0.8

Monsieur le Maire rappelle que ces prestations étaient fournies jusqu'ici par les services de l'Etat et qu'elles étaient gratuites pour la commune.

Pour pallier la suppression de ce service, et considérant que les communes n'ont pas les moyens de le faire, le Pays a mis en place la structure nécessaire permettant de continuer à traiter nos dossiers d'urbanisme. Cette prestation a un coût et elle nous sera facturée.

A titre d'exemple, pour l'année 2014 la cotisation de Trégonneau se serait montée à 2176€.

A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion à la plate-forme proposée par le Pays et autorise le Maire à signer la convention.

- **Taxe aménagement**

Le traitement des dossiers d'urbanisme était pris en charge jusqu'ici par les services de l'état et n'était pas facturé à la commune.

Le transfert de la gestion des documents d'urbanisme de l'état au Pays les rend payantes (voit simulation coût 2014 au point précédent).

La taxe d'aménagement (part communale) existe pour couvrir les frais imputés à la commune et liés à l'urbanisme (constructions nouvelles, extensions...).

Pour Trégonneau, le taux adopté jusqu'ici est de 1%, c'est-à-dire le taux minimum possible pour la part communale qui peut aller de 1 à 5%.

Il existe par ailleurs une TA départementale dont le taux est fixé à 2%.

Les recettes TA des années précédentes se sont montées à:

- 2012: 2344€
- 2013: 1000€
- 2014: 3700€
- 2015: 2200€

Soit une moyenne de 2311€ par an pour une TA communale à 1%.

Monsieur le Maire propose donc de passer le taux de la taxe d'aménagement (part communale) à 2% de façon à faire prendre en charge ces frais supplémentaires par les demandeurs.

Il indique également qu'un point sera fait régulièrement de façon à pouvoir modifier ce taux de façon à être le plus proche possible des coûts réels imputés à la commune.

Monsieur Ludovic Jourden fait remarquer que les personnes concernées (demandeurs de permis de construire...) ne sont en général pas au courant de l'existence de cette taxe, et qu'ils l'apprennent en recevant leur facture.

Une note explicative sera donc préparée, et distribuée et distribuée aux demandeurs assujettis à la TA lors de la remise de leur dossier en mairie.

Le passage du taux de TA à 2% est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du rapport ANC (SPANC)**

Le SPANC demande au conseil de valider son rapport d'activité 2015. Ce rapport est disponible sur le site internet de la commune, et en mairie sur demande.

Monsieur le Maire indique que des informations telles que les tarifs des prestations SPANC ou les possibilités de subvention pour les rénovations figurent dans ce rapport.

Le rapport d'activité 2015 du SPANC est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du rapport annuel eau (SMEJ)**

De la même façon, le syndicat mixte des eaux du Jaudy (SMEJ) demande au conseil de valider son rapport d'activité 2015. Ce rapport est également disponible sur le site internet de la commune, et en mairie sur demande.

Il contient des informations intéressantes pour les usagers (tarifs , qualité du réseau, présentation de la facture d'eau...).

Le rapport d'activité 2015 du SMEJ est adopté à l'unanimité.

- **Présentation projet scénographie Palacret**

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport et les propositions d'un bureau d'études chargé d'étudier un nouvel aménagement du site du Palacret.

Ce rapport a été commandé par la communauté de communes du Pays de Bégard. Le but est de rendre le site plus attractif en aménageant les extérieurs (sentier d'interprétation, offre de promenade et de randonnées), et en créant un espace muséographique payant, susceptible d'attirer des publics locaux et extérieurs.

Il est proposé trois scénarios d'investissement allant de 266000 à 503000€ HT, sans compter les honoraires de maîtrise d'œuvre (22%).

A ces scénarios d'investissement sont associés des frais de fonctionnement couvrant les emplois supplémentaires...

Sont également présentés dans ce rapport les rentrées supplémentaires devant être apportées par le nouvel aménagement (entrées, ventes boutique...).

Tous les conseillers ont pu, depuis le mois de juillet, consulter la version papier de cette présentation.

La consultation et la présentation en séance ayant été faites, Monsieur le Maire indique que les représentants de Trégonneau au conseil communautaire (lui-même et Denis Caradec) voteront conformément à ce que le conseil décidera.

Le projet de scénographie du Palacret est donc mis aux voix.

Le conseil se déclare défavorable à ce projet par treize voix contre et une abstention.

Le projet lui-même ayant été rejeté, il n'y a pas lieu de se prononcer sur le choix du scénario.

- **Point avancement aménagement du bourg**

Le bureau d'études AGPU, choisi pour l'aménagement du bourg, a organisé le 23 septembre une première réunion pour présenter ses esquisses préliminaires.

La prochaine réunion aura lieu le 02 novembre. Tous les conseillers sont appelés à travailler sur le projet de façon à pouvoir prendre dès cette date les bonnes options.

- **Point sur les finances**

Comme l'an dernier à la même époque (à mi-chemin entre les budgets 2016 et 2017), Monsieur le Maire présente un point d'avancement du budget de cette année.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2016			
	Prévu BP	Réalisé	%
Charges à caractère général	76505	30927	40
Charges de personnel	174800	115413	66
Divers	50850	30802	61
Charges financières	12901	4600	36
Virements, amortissements	29727	0	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	344783	181742	53

RECETTES FONCTIONNEMENT 2016			
	Prévu BP	Réalisé	%
Excédent de fonctionnement reporté	15000	15000	100
Divers	17043	9429	55
Impôts et taxes	169797	78445	46
Dotations, subventions, participations	142943	96405	67
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	344783	199279	58

DEPENSES INVESTISSEMENT 2016			
	Prévu BP	Réalisé	%
Etudes (aménagement bourg)	20000	4374	22
Travaux SDE	10000	0	0
Projets divers 2016 (hors voirie)	29794	14047	47
Voirie 2016	38500	28428	74
Financières (emprunts, virements)	43383	23649	55
Déficit 2015	40371	40371	100
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	182048	110869	61

RECETTES INVESTISSEMENT 2016			
	Prévu BP	Réalisé	%
Subventions	0	0	0
Emprunt	65000	0	0
Divers: FCTVA, TLE	15168	554	4
Excédent fonctionnement 2015	72154	72154	100
Virement de la section de fonctionnement	25767	0	0
Amortissements	3959	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	182048	72708	40

Avancement des projets programmés en 2016 :

Projets 2016			
Projet	Prévu	Réalisé	Commentaire
Ecole: réfection classe milieu	7700	7700	Peinture et revêtements sols
Voirie	38500	28428	Attente coûts définitifs
Bureau d'études	20000	4374	Aménagement bourg
Peintures extérieures	2185	2185	Salle des fêtes, école (report 2015)
Cimetière	4294	4074	Extension columbarium et caveau provisoire
Aménagement hangar	5500		Carport
Matériel informatique	500		En cas de besoin
Petit outillage	1000		id
Dépenses imprévues	7000		id
Total :	86679	46761	

Quelques points à noter :

Entretien bâtiments:

Prévu: 5000€ Réalisé: 228€

Entretien voirie:

Prévu: 15000€ Réalisé: 5669€

Etat de la trésorerie le 02/10:

52199€ (tous investissements payés)

En investissement, tout ce qui avait été programmé pour cette année a été fait et payé (sauf le complément du sol de la bibliothèque de l'école qui fait l'objet d'un point précédent). L'avancement du budget de fonctionnement est normal dans l'année (53% des dépenses et 58% des recettes réalisés).

• Avancement de la réforme territoriale

Monsieur le Maire présente au conseil les dernières informations issues du comité de pilotage gérant la fusion.

Elles concernent essentiellement la fiscalité et l'organisation des services et l'impact sur le personnel.

Pour ce qui concerne Trégonneau, les conséquences fiscales vont plutôt le bon sens (celui d'une diminution).

Le comité de pilotage qui prépare la fusion des sept communautés de communes actuelles en une seule agglomération demande aux conseils municipaux de se positionner parmi les 4 propositions suivantes:

- AGP : Agglomération Guingamp Paimpol
- GPA : Guingamp Paimpol Agglomération
- Guingamp Paimpol Armor Argoat
- Guingamp Agglomération

Le conseil se prononce à la majorité pour Guingamp Agglomération.

- **Questions diverses**

- **Projet de commune nouvelle**

Monsieur le Maire rappelle sa proposition faite aux communes voisines (Squiffiec, Kermoroc'h, Landébaeron et Saint Laurent) d'une réflexion autour d'un projet de création d'une commune nouvelle.

Les reponses étant négatives (Squiffiec) ou absentes (les autres), le projet est purement et simplement abandonné.

- **Rentrée scolaire**

Mme Françoise Poupon fait un point sur la rentrée scolaire (effectifs, enseignants, programme des TAP, renouvellement du bureau de l'amicale laïque).

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 22h50.